

Vu pour être annexé à la délibération du 25/04/2023
approuvant les dispositions de la Modification Simplifiée n°1 du PLU.

Fait à Cardonnette,
Le Maire,



PLU APPROUVE LE : 20/11/2017
MODIFICATION n°1 APPROUVEE LE : 13/11/2019
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 APPROUVEE LE : 25/04/2023



Légende

- Axe de ruissellement
- Ⓜ Emplacement réservé
- 🌳 Espace Boisé Classé
- 🏠 Secteur bâti à enjeu couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 🌊 Secteur pouvant présenter des sensibilités aux inondations par ruissellements
- 🚫 Création d'accès interdit depuis la voie
- 📍 Pour information : construction manquante au cadastre

- 🏠 Ub : Secteur urbain des villages
- 🏡 Uc : Secteur urbain des extensions récentes
- 🏢 Ueq : Secteur urbain des équipements publics
- 🏠 2AUh : Secteur à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUih
- 🌾 A : Zone agricole
- 🌲 N : Zone naturelle

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°CAR1	2872 m ²	Extension des équipements et stationnement	Commune
ER n°CAR2	413 m ²	Création d'un accès sécurisé aux équipements	Commune
ER n°CAR3	532 m ²	Cheminement doux	Commune
ER n°CAR4	1704 m ²	Cheminement doux	Commune
ER n°CAR5	526 m ²	Création d'un accès	Commune
ER n°CAR6	586 m ²	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
ER n°CAR7	1104 m ²	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
ER n°CAR8	224 m ²	Aire de retournement	Commune
ER n°CAR9	581 m ²	Ouvrage hydraulique	Amiens Métropole
ER n°CAR10	922 m ²	Cheminement doux	Commune

A titre d'information, le territoire communal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

